



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Sous-préfecture de Parthenay  
Bureau des affaires communales et développement local  
SM – N°03/2015

✉ Mme MOUFFLET Séverine  
☎ 05.49.94.91.15  
✉ severine.moufflet@deux-sevres.gouv.fr

**Arrêté portant modification des statuts de la  
Communauté de communes  
Airvaudais-Val du Thouet au 01/01/2016  
(Compétence action sociale)**

*Le Préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,*

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17 ;
- **VU** le décret du Président de la République du 10 octobre 2014 portant nomination M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n°2013-150-0002 du 30 mai 2013 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre rassemblant dix communes issues des communautés de communes de l'Airvaudais et du Val du Thouet ;
- **VU** les arrêtés préfectoraux des 7 et 14 octobre 2013 constatant la représentativité du conseil communautaire ;
- **VU** l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2013 déterminant le nom, le siège et les compétences du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre rassemblant dix communes issues des communautés de communes de l'Airvaudais et du Val du Thouet ;
- **VU** l'arrêté préfectoral complémentaire du 24 décembre 2013 relatif aux dispositions comptables et administratives consécutives à la création de la communauté de communes de Airvaudais-Val du Thouet ;
- **VU** l'arrêté préfectoral modificatif en date du 31 août 2015 portant délégation de signature à Mme Cécile ZAPLANA, Sous-Préfète de Parthenay ;
- **VU** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet en date du 28 avril 2015 demandant la modification des statuts de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet (compétence action sociale) en vue de la création d'un CIAS au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- **VU** les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :

AIRVAULT	du 22 juin 2015
ASSAIS-LES-JUMEAUX	du 29 juin 2015
AVAILLES-THOUARSAIS	du 11 juin 2015
BOUSSAIS	du 28 mai 2015
IRAIS	du 1 <sup>er</sup> juin 2015
LE CHILLOU	du 4 juin 2015
LOUIN	du 8 juin 2015
MAISONTIERS	du 23 juin 2015
ST LOUP LAMAIRE	du 28 mai 2015

par lesquelles ils approuvent la modification des statuts proposée ;

- **CONSIDERANT** que les conditions de majorité requises par l'article susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales sont réunies ;
- **SUR proposition** de Mme la Sous-Préfète de Parthenay ;

## ARRETE

**Article 1 :** L'arrêté préfectoral du 7 novembre 2013 est complété ainsi qu'il suit (**les modifications figurent en caractère gras**) :

**Article 1<sup>er</sup> :** La communauté de communes créée par l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 susvisé prend la dénomination de « *communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet* ».

**Article 2 :** Le siège de la communauté de communes est fixé au : 33 place des Promenades, BP 02, 79600 Airvault.

**Article 3 :** La communauté de communes Airvaudais – Val du Thouet a pour objet d'associer les communes qui la composent au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement du territoire et d'aménagement de l'espace en milieu rural. La communauté de communes exerce l'ensemble des compétences détaillées ci-après :

### 1. **COMPETENCES OBLIGATOIRES**

#### Aménagement de l'espace communautaire

- Elaboration, révision et suivi du Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Gestion d'un système d'information géographique communautaire dont les coûts de fonctionnement sont à la charge des municipalités
- Acquisitions foncières, amiables ou contentieuses, ainsi que constitutions foncières, destinées aux activités communautaires
- Ingénierie en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de développement durable.

#### Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté de communes

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, tertiaires, commerciales, artisanales et touristiques reconnues d'intérêt communautaire et général afin d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, le développement du tourisme ou de réaliser des équipements collectifs intéressant l'ensemble de la communauté et de mettre en œuvre toutes actions de promotion et de prospection ayant pour objet d'inciter les entreprises à s'implanter.

Sont déclarés d'intérêt communautaire

- ✓ Les ateliers relais
  - ✓ La zone industrielle « Le dessus de Dissé », à Airvault
  - ✓ La zone artisanale et commerciale « La pointe du Renard », à Airvault
  - ✓ La zone d'activité économique « Auralis » située à la Maucarrière, communes de Tessonnière et d'Airvault
  - ✓ Toute nouvelle zone d'activités supérieure à 2 ha à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014
- Octroi d'aides qui tendent à favoriser l'accueil et l'environnement des entreprises qui s'installent sur les zones d'intérêt communautaire et notamment :
    - ✓ Vente et location de terrains
    - ✓ Achat, construction, vente et location de bâtiments
    - ✓ Actions en faveur d'aide aux derniers commerces des communes
    - ✓ Garanties d'emprunts
  - Pour la vente et la location de terrains ; l'achat, la construction, la vente et la location de bâtiments sont exclues de l'intérêt communautaire: les zones à Airvault de Coquine, de Dissé, de la Sivardière, des Plantes de Nazareth

## **2.      COMPETENCES OPTIONNELLES**

### Protection et mise en valeur de l'environnement sur l'ensemble du territoire

- Assainissement collectif des eaux usées :
  - ✓ Réalisation d'études préalables au zonage
  - ✓ Demande, financement, réalisation et suivi des travaux nécessaires à l'assainissement
  - ✓ Gestion de l'ensemble de la filière : collecte et traitement des eaux usées, évacuation des déchets et des sous-produits
- Assainissement non collectif :
  - ✓ Contrôle de la conception de l'implantation et de la réalisation des installations d'assainissement autonome neuf, contrôle des installations existantes
  - ✓ Réalisation d'état des lieux, identification des problèmes, et conseil sur les modes de réhabilitation, de fonctionnement et d'entretien des installations existantes
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés :
  - ✓ Gestion des déchetteries et des points propretés
  - ✓ Elimination et valorisation des ordures ménagères : collecte, traitement, mise en décharges des déchets ultimes et opérations de transport de tri ou de stockage qui s'y rapportent,
- Mise en valeur de l'environnement :
  - ✓ Mise à disposition des personnels et du matériel pour l'entretien des espaces publics
  - ✓ Mise en place de chemins de randonnée répondant au Cahier des charges du Comité Départemental de la randonnée pédestre des Deux-Sèvres
  - ✓ Gestion du lit et des berges du Thouet et de ses affluents

- Energies renouvelables
  - ✓ Toutes actions relatives aux énergies renouvelables sur les terrains et bâtiments propriétés de la Communauté de Communes
  - ✓ Actions de promotion, de conseil et d'aides relatives aux énergies renouvelables envers les particuliers

#### Politique du logement et du cadre de vie

- Elaboration d'un programme local de l'habitat (PLH), avec définition d'objectifs et mise en place d'un observatoire de l'Habitat en lien avec le Pays de Gâtine, visant à répondre aux besoins en matière de logement
- Financement de l'élaboration et mise en œuvre d'un OPAH
- Participation au Fonds de Solidarité Logement
- Gestion du Foyer et résidence Jeunes travailleurs

#### Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs, sociaux et médico-sociaux

- Etude d'implantation, réalisation, entretien et fonctionnement d'équipements socio-culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- ✓ La médiathèque à Airvault
- ✓ Complexe sportif du Cébron
- ✓ Les piscines
- ✓ Toute nouvelle construction d'équipement sportif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014
- Construction, réhabilitation, rénovation et entretien des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et halte garderie
- Etude d'implantation, construction, entretien et fonctionnement de Maisons de Santé.

#### Action sociale d'intérêt communautaire

- Politique d'insertion des jeunes par des animations et participation au fonctionnement des missions locales
- Participation au fonctionnement des actions liées à l'emploi.
- **Tâches ménagères et courses auprès des personnes âgées (70 ans et plus) dépendantes ou non ; des personnes handicapées ou dépendantes (de moins de 70 ans) ; des enfants (de moins de 3 ans) ; des familles.**
- **Garde à domicile, aide directe à la personne, aide administrative, accompagnement à l'extérieur, lutte contre l'isolement auprès des : personnes âgées (70 ans et plus) dépendantes ou non ; des personnes handicapées ou dépendantes (de moins de 70 ans).**

Ces activités seront exercées selon les modalités suivantes :

- Placement de travailleurs auprès de personnes physiques (service mandataire).
- Fourniture de prestations de services.

### Etude d'implantation, réalisation, location de logements et bureaux liés à la gendarmerie

- Sont déclarées d'intérêt communautaire toute nouvelle gendarmerie construite sur le territoire communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Enfance et jeunesse

- Coordination et développement des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse
- Itinérance du lieu « Petite Enfance » sur le territoire de la Communauté de Communes
- Aides de fonctionnement au CLSH, au RAM et au Point d'Animation Jeunesse

## **3. COMPETENCES FACULTATIVES**

### Culture

- Soutien au développement culturel sur le territoire
- Animation et gestion d'activités culturelles d'intérêt communautaire dont les moyens sont considérés comme facteur de développement local :
  - ✓ Soutien aux associations pour l'organisation d'animations socioculturelles
  - ✓ Soutien aux écoles de musique du territoire communautaire
- Participation financière aux radios locales d'intérêt communautaire
- Participation au développement culturel avec le Centre Socio Culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet (soutien financier et prêt de matériel au Centre socio-culturel)

### Tourisme

- Développement des actions touristiques, étude d'implantation, réalisation, entretien et fonctionnement des équipements touristiques suivants :
  - ✓ le bâtiment dédié au tourisme situé 48 rue des Halles à AIRVAULT
  - ✓ La Chevalerie du Thouet
  - ✓ Le camping du Cébron
- Soutien aux actions d'animations touristiques
- Création et aménagement d'itinéraires cyclables

### Informatique et communication

- Développement des Technologies de l'Information et de la Communication et conseils en matière de ressources informatiques, logicielles et multimédias intéressant l'ensemble des communes membres.
- Communication :
  - ✓ Gestion et développement du site internet communautaire,
  - ✓ Promotion de l'image communautaire.

**Article II :** Les autres articles restent inchangés.

**Article III :** Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article IV :** Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Parthenay, M. le Président de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet, Mme la Présidente du SIVU aide à domicile Airvault St Loup Lamairé, les Maires des communes intéressées et M. le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui leur sera notifié et sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

A PARTHENAY, le 22 septembre 2015

Pour le Préfet, et par délégation,  
La Sous-Préfète de Parthenay,



Cécile ZAPLANA